



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

RAPPORT DE JURY CRPE session 2023

En appui sur l'arrêté du 25 janvier 2021 paru au JORF n°0025 du 29 janvier 2021 et sur l'arrêté du 13 janvier 2023 relatif aux modalités d'organisation des concours institués par le décret n°2022-1687 du 27 décembre 2022 fixant des modalités exceptionnelles de recrutement de professeurs des écoles et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat pour les années 2023 à 2026.

PREAMBULE

Il est attendu du candidat pour le Concours de Recrutement de Professeurs des Écoles (Concours externe, Concours externe spécial langue régionale, Troisième concours, Second concours interne, Concours interne spécial de langue régionale) qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4.

Des connaissances et compétences en didactique du français et des mathématiques ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires.

Le rapport de jury du CRPE vise à permettre aux futurs candidats de prendre connaissance des attendus des diverses épreuves qui le composent mais également, d'en appréhender le niveau d'exigences et de considérer ainsi leurs chances de réussite.

Les commentaires et recommandations établis pour chacune des épreuves écrites sont à cet égard riches d'enseignements.

L'académie qui connaît des difficultés particulières de recrutement, bénéficie au titre des années 2023-2026 de l'ouverture du concours interne exceptionnel dans le corps des professeurs des écoles et pour les maîtres exerçant dans des établissements d'enseignement du premier degré privé sous contrat.

Les candidats trouveront ici des commentaires et recommandations relatifs aux différentes épreuves de cette session 2023.

Ces remarques mettent en exergue les principales difficultés rencontrées par les candidats et les erreurs les plus fréquemment survenues mais soulignent par ailleurs leurs points forts et donnent des conseils afin d'entrer dans un métier fait d'engagements et d'exigences.

La préparation doit rester un temps essentiel, qui doit orienter les candidats vers l'analyse de leurs propres connaissances et compétences des fondamentaux : la maîtrise de la langue et les mathématiques. Ils doivent ainsi pouvoir les approfondir et les mettre à disposition pour la construction de nouvelles compétences professionnelles.

Que chacun des membres actifs à la rédaction de ce rapport et la réussite de la passation de chacune des épreuves d'admission en soit ici remerciés : administratifs, enseignants, surveillants, IEN et Conseillers pédagogiques.

Pour la Présidente

La Vice-Présidente
Marilyne MARMOT-CHAUVET
Adjointe à l'IA DAASEN
Chargée du premier degré
pour l'Ouest guyanais

Sommaire

I - Données statistiques

II - Les épreuves écrites d'admissibilité

- L'épreuve écrite de français
- L'épreuve écrite de mathématiques
- L'épreuve d'application
- L'épreuve écrite de langue et culture régionale : le créole

III – Les épreuves d'admission

- L'épreuve de leçon
- L'épreuve de l'entretien
- L'épreuve facultative des langues vivantes étrangères

IV – L'épreuve de langue de culture régionale

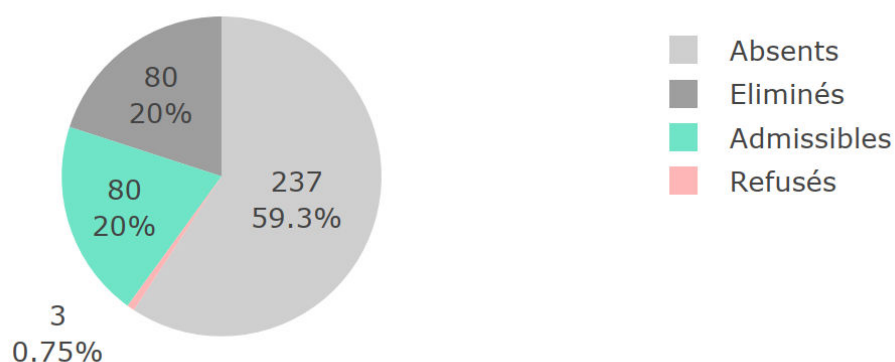
I - Données statistiques

	PUBLIC					PRIVE		
	externe	2nd concours interne	3ème concours	Externe spécial LRC	interne exceptionnel	externe	2nd concours interne	Interne exceptionnel
Inscrits	400	223	170	13	309	26	9	23
Admissibles	80	42	19	2	101	3	1	9
Admis	50	32	11	2	43	3	1	4
Total admis	146							

CRPE Public Externe de la Guyane : Admissibilité

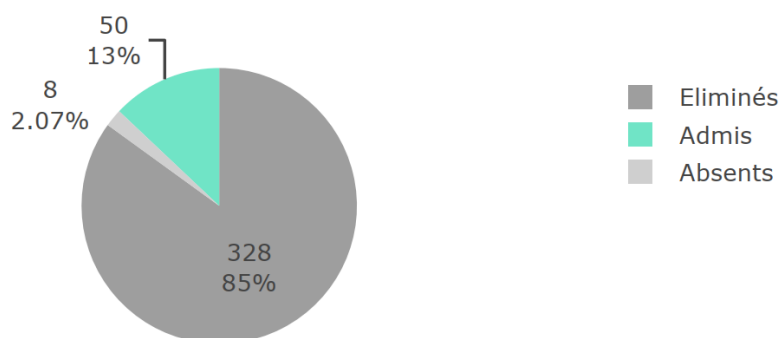
Nb postes déclarés Non défini

Inscrits	400
Non éliminés	83 (21% des inscrits)
Présents	163 (41% des inscrits)
Absents	237
Éliminés	80
Refusés	3
Admissibles	80 (96.39% des non éliminés)



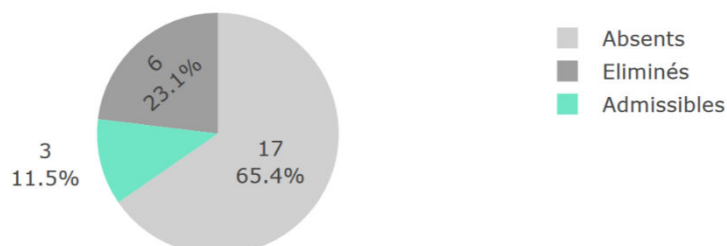
CRPE Public Externe de la Guyane : Admission

Inscrits	400
Non éliminés	64 (80% des admissibles)
Présents	72 (90% des inscrits)
Absents	8
Éliminés	328
Refusés	-306
Admis	50 (78.13% des non éliminés)
Sur liste complémentaire	0
Admissibles	80
Moyenne Admissibles	30.44/60



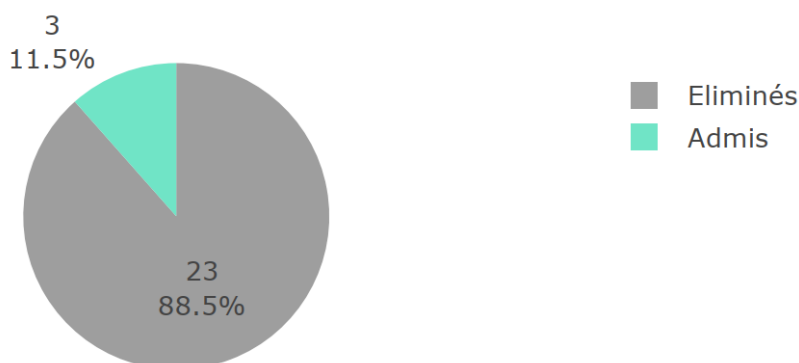
CRPE Privé Externe de la Guyane : Admissibilité

Nb postes déclarés	Non défini
Inscrits	26
Non éliminés	3 (12% des inscrits)
Présents	9 (35% des inscrits)
Absents	17
Éliminés	6
Refusés	0
Admissibles	3 (100.00% des non éliminés)



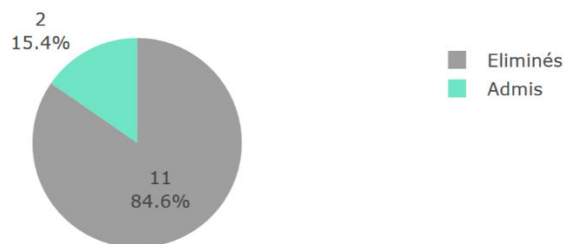
CRPE Privé Externe de la Guyane : Admission

Nb postes déclarés	Non défini
Inscrits	26
Non éliminés	3 (100% des admissibles)
Présents	3 (100% des inscrits)
Absents	0
Éliminés	23
Refusés	-23
Admis	3 (100.00% des non éliminés)
Sur liste complémentaire	0
Admissibles	3
Moyenne Admissibles	31.25/60



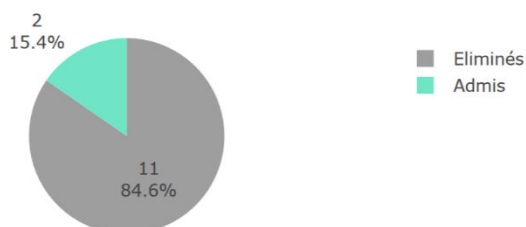
CRPE Public Externe spécial Langue Régionale Créole de la Guyane : Admissibilité

Nb postes déclarés	Non défini
Inscrits	13
Non éliminés	2 (15% des inscrits)
Présents	5 (38% des inscrits)
Absents	8
Éliminés	3
Refusés	0
Admissibles	2 (100.00% des non éliminés)



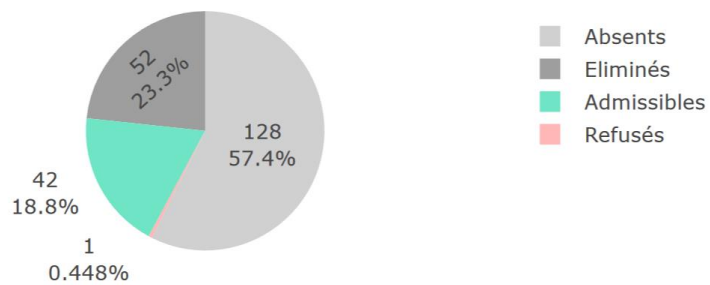
CRPE Public Externe spécial Langue Régionale Créole de la Guyane : Admission

Nb postes déclarés	Non défini
Inscrits	13
Non éliminés	2 (100% des admissibles)
Présents	2 (100% des inscrits)
Absents	0
Éliminés	11
Refusés	-11
Admis	2 (100.00% des non éliminés)
Sur liste complémentaire	0
Admissibles	2
Moyenne Admissibles	48.12/80



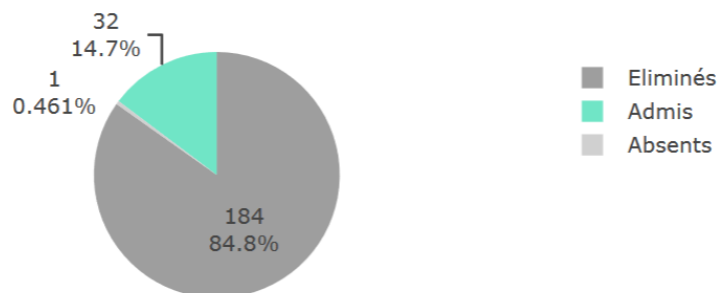
CRPE Public 2nd concours interne: Admissibilité

Nb postes déclarés	Non défini
Inscrits	223
Non éliminés	43 (19% des inscrits)
Présents	95 (43% des inscrits)
Absents	128
Éliminés	52
Refusés	1
Admissibles	42 (97.67% des non éliminés)



CRPE Public 2nd concours interne: Admission

Nb postes déclarés	Non défini
Inscrits	223
Non éliminés	38 (90% des admissibles)
Présents	41 (98% des inscrits)
Absents	1
Eliminés	184
Refusés	-175
Admis	32 (84.21% des non éliminés)
Sur liste complémentaire	0
Admissibles	42
Moyenne Admissibles	27.73/60



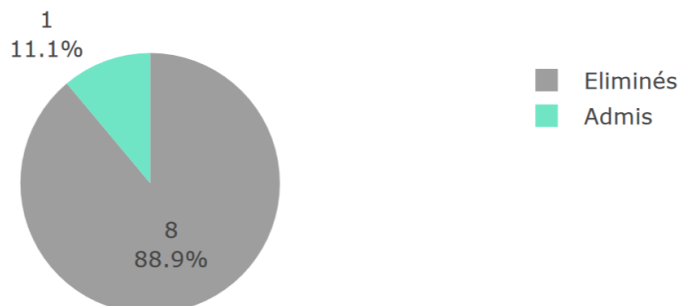
CRPE Privé 2nd concours interne de la Guyane : Admissibilité

Nb postes déclarés	Non défini
Inscrits	9
Non éliminés	1 (11% des inscrits)
Présents	1 (11% des inscrits)
Absents	8
Éliminés	0
Refusés	0
Admissibles	1 (100.00% des non éliminés)



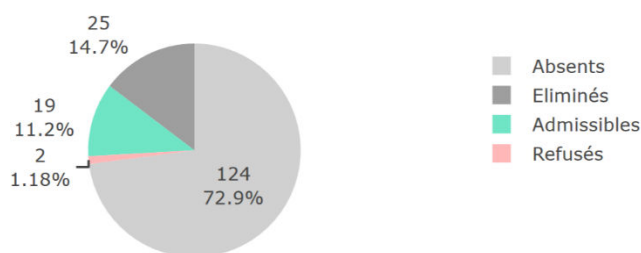
CRPE Privé 2nd concours interne de la Guyane : Admission

Nb postes déclarés	Non défini
Inscrits	9
Non éliminés	1 (100% des admissibles)
Présents	1 (100% des inscrits)
Absents	0
Éliminés	8
Refusés	-8
Admis	1 (100.00% des non éliminés)
Sur liste complémentaire	0
Admissibles	1
Moyenne Admissibles	33.00/60



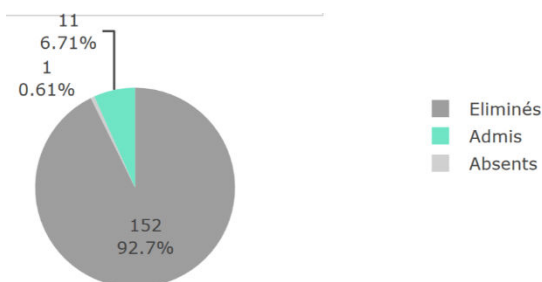
CRPE Public 3^{ème} concours de la Guyane : Admissibilité

Nb postes déclarés	Non défini
Inscrits	170
Non éliminés	21 (12% des inscrits)
Présents	46 (27% des inscrits)
Absents	124
Éliminés	25
Refusés	2
Admissibles	19 (90.48% des non éliminés)



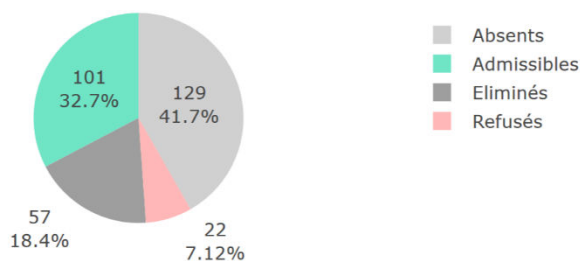
CRPE Public 3^{ème} concours de la Guyane : Admission

Nb postes déclarés	Non défini
Inscrits	170
Non éliminés	17 (89% des admissibles)
Présents	18 (95% des inscrits)
Absents	1
Éliminés	152
Refusés	-145
Admis	11 (64.71% des non éliminés)
Sur liste complémentaire	0
Admissibles	19
Moyenne Admissibles	29.92/60



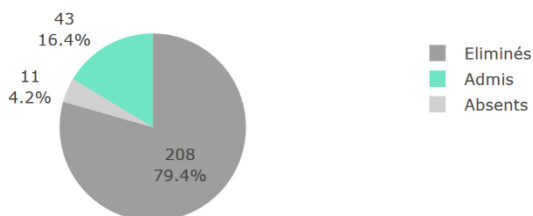
CRPE Public concours interne exceptionnel : Admissibilité

Nb postes déclarés	Non défini
Inscrits	309
Non éliminés	123 (40% des inscrits)
Présents	180 (58% des inscrits)
Absents	129
Éliminés	57
Refusés	22
Admissibles	101 (82.11% des non éliminés)



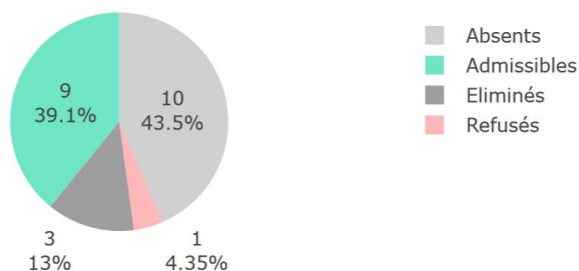
CRPE Public concours interne exceptionnel : Admission

Nb postes déclarés	Non défini
Inscrits	309
Non éliminés	90 (89% des admissibles)
Présents	90 (89% des inscrits)
Absents	11
Éliminés	208
Refusés	-161
Admis	43 (47.78% des non éliminés)
Sur liste complémentaire	0
Admissibles	101
Moyenne Admissibles	16.98/40



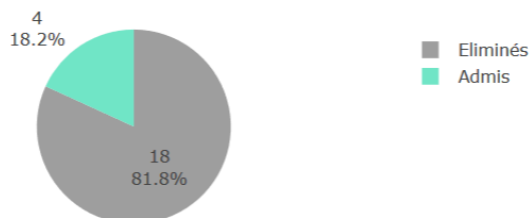
CRPE Privé concours interne exceptionnel : Admissibilité

Nb postes déclarés	Non défini
Inscrits	23
Non éliminés	10 (43% des inscrits)
Présents	13 (57% des inscrits)
Absents	10
Éliminés	3
Refusés	1
Admissibles	9 (90.00% des non éliminés)



CRPE Privé concours interne exceptionnel : Admission

Nb postes déclarés	Non défini
Inscrits	23
Non éliminés	5 (56% des admissibles)
Présents	9 (100% des inscrits)
Absents	0
Éliminés	18
Refusés	-13
Admis	4 (80.00% des non éliminés)
Sur liste complémentaire	0
Admissibles	9
Moyenne Admissibles	17.22/40



II- Les épreuves écrites d'admissibilité

Les épreuves de chaque concours sont notées de 0 à 20.

Toute note globale égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'une des trois épreuves écrites d'admissibilité du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial, du troisième concours et du concours public-privé interne exceptionnel ainsi qu'à l'épreuve d'admissibilité de langue régionale du concours externe spécial et du second concours interne spécial, est éliminatoire.

La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des parties de la deuxième épreuve d'admission des concours mentionnés au précédent alinéa est éliminatoire.

Pour toute autre épreuve d'admission, la note 0 est éliminatoire. La note obtenue à l'épreuve facultative n'est prise en compte que pour sa part excédant la note de 10 sur 20.

Le cadre de références des épreuves est celui des programmes de l'école primaire. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et, avec du recul l'ensemble des connaissances, des compétences et des démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, de compétences et culture, et des programmes du cycle 1 au cycle 4.

Première épreuve d'admissibilité : Épreuve écrite disciplinaire de français

Durée : trois heures ; coefficient 1

L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots. Elle comporte trois parties :

- une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;
- une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.

L'épreuve écrite de français vise essentiellement à :

- Évaluer la maîtrise de la langue française (correction syntaxique, morphologique et lexicale, niveau de langue, clarté d'expression).
- Évaluer leur capacité à comprendre et à analyser les textes (lexique et compréhension lexicale).
- Évaluer leur capacité à réfléchir sur un texte à partir d'une question posée dont la réponse prend la forme d'un 'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.

Première partie : Étude la langue

Commentaires des membres du jury :

Cette épreuve met en exergue un manque de maîtrise des notions grammaticales de base :

- Difficultés à distinguer la nature et la fonction des mots ;
- Difficultés à identifier le temps et le mode des verbes ;
- Difficultés à relever les marques d'énonciation ;
- Difficulté à définir la nature d'une proposition dans une phrase complexe.

Ces notions non acquises sont pourtant constitutives des programmes des cycles 2 et 3, c'est à dire attendues pour des élèves fréquentant ces classes.

Force est de constater que les copies offraient de grandes disparités qualitatives et quantitatives quel que soit le concours.

Un effort est à noter quant à la rédaction des réponses. Les candidats ont pris soin de répondre aux questions en faisant des phrases.

Recommandations aux candidats :

- S'approprier les notions grammaticales de base grâce aux guides : « *La grammaire du français et La grammaire du Français du CP à la 6^{ème}* » sur le site EDUSCOL ;
- S'entraîner aux types d'exercices proposés avec des annales du concours du CRPE ;
- Lire les rapports du jury ;
- S'imprégner des attendus de l'épreuve ;
- Relire sa copie pour éviter d'éventuelles erreurs d'orthographe, de non-sens etc. ;
- Rédiger des phrases pour répondre aux questions ;
- Bien lire les consignes ;
- Gérer efficacement le temps imparti afin de traiter l'ensemble des parties ;
- S'impose un entraînement régulier et sérieux.

Deuxième partie : lexique et compréhension lexicale

Il est attendu des candidats, des capacités à s'appuyer sur les mots, sur des expressions ou sur le contexte pour mieux comprendre et communiquer le sens des mots ou d'une phrase.

Commentaires des membres du jury :

Pour cette deuxième partie, il est à noter une nette amélioration quant à l'année passée.

Il semblerait que les conseils prodigués dans le précédent rapport 2022 ont bien été suivis.

Une bonne partie des candidats ont réussi cette épreuve.

Recommandations aux candidats :

- Lire tous types d'écrits afin d'enrichir son vocabulaire ;
- S'entraîner aux types d'exercices proposés avec des annales du concours du CRPE ;
- Lire les rapports du jury ;
- S'imprégner des attendus de l'épreuve ;
- Relire sa copie pour éviter d'éventuelles erreurs d'orthographe, de non-sens etc. ;
- Rédiger des phrases pour répondre aux questions ;
- Bien lire les consignes ;
- Gérer efficacement le temps imparti afin de traiter l'ensemble des parties ;
- S'impose un entraînement régulier et sérieux.

Troisième partie : réflexion et développement

Cette dernière partie de l'épreuve de français est consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.

Commentaires des membres du jury :

De nombreuses copies sont écrites dans un registre de langue inadapté et de nombreuses erreurs orthographiques, syntaxiques et lexicales (accords non maîtrisés - sujet verbe, participe passé conjugué avec « l'auxiliaire avoir », orthographe d'usage ...) sont à noter.

Une absence de marques de ponctuation, un vocabulaire pauvre et inadapté et une écriture indéchiffrable rendent certains devoirs illisibles.

La pagination et l'organisation des copies n'est pas toujours évidente, quelquefois très confuse.

L'ensemble a été traité comme une analyse de texte ne reflétant pas une analyse personnelle malgré le contexte actuel où les candidats devaient pouvoir trouver des appuis locaux ou mondiaux.

La présence d'erreurs de langue innombrables dans beaucoup de copies est à déplorer.

Savoir orthographier et avoir une écriture lisible sont indispensables pour être professeur des écoles ; c'est la crédibilité et l'exemplarité de celui-ci qui sont en jeu. L'on évitera le registre familier.

Cependant des efforts de présentation soignée de quelques devoirs sont à souligner.

Une utilisation aisée des connecteurs logiques, des mots de liaison, un lexique et des tournures utilisés à bon escient, une organisation structurée et organisée des idées, quelques rares erreurs orthographiques constituent les points forts des meilleures productions.

Le jury note également quelques réelles réussites qui ont annoncé un plan, présenté des efforts de rédaction et dégager une problématique à laquelle il a été répondu de façon argumentée en appui sur des connaissances et des expériences littéraires. L'expression de points de vue et d'engagements a été alors fort appréciée.

La préparation du concours est ici mise en valeur. Une qualité rédactionnelle soignée, une expression claire des idées, un devoir construit et organisé, une capacité à établir des liens entre les différents textes caractérisent les devoirs les mieux notés.

Recommandations aux candidats :

- Éviter de paraphraser le texte ;
- Exprimer un point de vue personnel ;
- Répondre à la question de manière structurée : introduction, développement et conclusion ;
- Soigner son écriture ;
- Structurer sa pensée ;
- Illustrer ses idées par des exemples ;
- Gérer efficacement le temps imparti afin de traiter l'ensemble des parties ;
- S'imposer un entraînement régulier et sérieux ;
- Apprendre la méthodologie pour rédiger un écrit réflexif : annoncer un plan, effectuer son développement en fonction du plan annoncé. Avoir une réflexion personnelle montrant que le candidat a saisi les enjeux du sujet et y apporte une proposition de réponse ;
- Ne pas hésiter à suivre des remises à niveaux en français.

Conseils généraux :

- Connaître les programmes de l'école primaire (cycle 1-2-3 et 4)
- Faire une lecture globale des exercices puis une lecture efficace du sujet ;
- Avoir une base de culture littéraire, par exemple en parcourant un dictionnaire d'auteurs (à défaut de lire les œuvres) ou en consultant des manuels d'histoire ou de littérature ;
- Faire une présentation aérée pour faciliter la compréhension de la copie et, a fortiori, sa correction ;
- Notifier clairement les questions lorsqu'elles sont traitées dans le désordre.
- Mettre en place une stratégie consistant à gérer son temps.

Deuxième épreuve d'admissibilité : épreuve écrite disciplinaire de mathématiques

Durée : trois heures ; coefficient 1

L'épreuve écrite de mathématiques vise essentiellement à montrer que :

Les candidats ont acquis une maîtrise suffisante des notions mathématiques pour aborder l'ensemble des situations d'enseignement de l'école primaire.

L'épreuve est constituée d'un ensemble d'au moins trois exercices indépendants, permettant de vérifier les connaissances mathématiques du candidat.

Commentaires des membres du jury :

Les différents exercices proposés étaient variés et permettaient de toucher à l'ensemble des notions mathématiques enseignées en élémentaire.

Le sujet a été rarement traité dans son intégralité, beaucoup d'exercices n'ont pas été traités.

Les candidats ont la liberté de traiter les exercices dans l'ordre qu'ils désirent.

Les candidats ont souvent été dans la description des données pour résoudre les exercices et ne procèdent à aucune analyse des situations mathématiques proposées ; ceci occasionne de grandes confusions entre procédures de résolution et difficultés opératoires par exemple et ce, sur les trois parties de l'épreuve. Le sujet est apparu difficile pour tous les candidats alors que la conception des exercices permettait aux candidats de pouvoir vérifier régulièrement les résultats qu'ils obtenaient par la logique, le calcul, l'expression algébrique ou la lecture d'un graphique.

Des lacunes importantes relevées ont porté sur : les connaissances mathématiques des candidats qui ne semblent pas maîtriser les notions abordées et la didactique des mathématiques. Les connaissances des candidats ne sauraient se limiter à la simple maîtrise des compétences attendues d'un élève de CM2.

De manière général, dans le traitement des questions, il est à noter une mauvaise lecture ou une incompréhension de l'énoncé et un manque de raisonnement logique. Les candidats au concours de professeur de écoles doivent se réappropriier les notions essentielles en mathématiques en suivant une remise à niveau complète avant de se présenter aux épreuves.

Il est à déplorer également dans cette épreuve de mathématiques une maîtrise fragile voire une non maîtrise :

- Des programmes de construction ;
- Des propriétés des quadrilatères usuels ;
- Des formules géométriques ;
- De calculs de fractions ;
- De l'utilisation de formules même lorsque celles-ci sont données ;

- D'identification et d'application des théorèmes ;
- Des conversions d'unités de mesure ;

Cependant, le jury a noté qu'un certain nombre de candidats a su utiliser le théorème de Pythagore, suivre des instructions d'un programme de calculs, simplifier des fractions, utiliser le logiciel de programmation Scratch.

Recommandations aux candidats :

- Envisager une appropriation des programmes du cycle 4 <https://eduscol.education.fr/90/j-enseigne-au-cycle-4> (BOEN n°31 du 30 juillet 2020) et les attendus didactiques qui s'y réfèrent.
- S'entraîner à lire un algorithme.
- Écrire les calculs faits car la démarche est importante et peut rapporter des points.
- Contrôler la vraisemblance d'un résultat ;
- Utiliser un langage mathématique adapté ;
- S'entraîner à analyser, organiser, démontrer, argumenter en s'appuyant sur les propriétés mathématiques appropriées.
- S'approprier les notions de base en mathématiques, connaître le programme du cycle 4 portant sur : les notions de géométrie plane, les notions de probabilité, la manipulation des écritures littérales simples ;
- Aborder l'algorithmique et la programmation ;
- Maintenir une utilisation modeste et régulière du tableur ;
- Savoir tester une affirmation par la méthode déductive, inductive ou par l'absurde, le contre-exemple ou encore la réciproque ;
- Mettre en place une stratégie consistant à gérer son temps ;
- Ne pas recopier les consignes.

Conseils généraux :

- Mettre en place une stratégie consistant à gérer son temps.

Troisième épreuve : épreuve écrite d'application

Cette épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente. Le candidat a le choix, au début de l'épreuve, entre trois sujets

portant respectivement sur l'un des domaines suivants : sciences et technologie, histoire-géographie, enseignement moral et civique et les arts.

Le candidat est amené à montrer, dans le domaine choisi, une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.

Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques.

Sciences et technologie :

Durée : trois heures ; coefficient 1

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3), y compris dans sa dimension expérimentale. Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

Le sujet était accessible mais présentait de nombreux documents à lire et à exploiter. Ce qui a créé des difficultés de synthèse d'une part et de choix de documents adéquats à utiliser pour la séance.

Quelques candidats ont rencontré des difficultés de notions scientifiques.

Commentaires des membres du jury :

Les membres du jury insistent sur le fait que les candidats doivent connaître les programmes de sciences et de technologie de l'école primaire (cycle 1-2-3 et 4). Il est important pour les candidats de savoir opérer des choix cohérents au niveau des documents.

La maîtrise de la langue reste la colonne vertébrale de l'ensemble des épreuves du concours et mérite une attention particulière de la part des candidats.

Recommandations aux candidats :

- Travailler une remise à niveau sur les contenus scientifiques ;
- Éviter de paraphraser pour répondre aux questions ;
- Répondre par des réponses construites, claires et précises ;
- Contrôler la vraisemblance des réponses et des résultats ;
- Lire des documentaires.

Histoire- géographie – enseignement moral et civique

Durée : trois heures ; coefficient 1

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

Commentaires des membres du jury :

Le sujet d'histoire proposé autour de la seconde guerre mondiale ainsi que le sujet de l'enseignement moral et civique semblent avoir inspiré les candidats qui ont su traiter la plupart des questions.

Recommandations aux candidats :

- Savoir synthétiser un ensemble des documents ;
- Connaître les trois finalités de l'enseignement moral et civique : respecter autrui, acquérir et partager les valeurs de la République ainsi que construire une culture civique
- Développer une conscience du temps historique long du domaine 5 du socle commun de connaissances de compétences et de culture : les représentations du monde et l'activité humaine ;
- Travailler une remise à niveau sur les contenus historiques ;
- Éviter de paraphraser pour répondre aux questions ;
- Répondre par des réponses construites, claires et précises ;
- Développer sa culture générale ;
- Faire une présentation aérée pour faciliter la compréhension de la copie et, a fortiori, sa correction ;
- Notifier clairement les questions lorsqu'elles sont traitées dans le désordre ;
- Mettre en place une stratégie consistant à gérer son temps.

Épreuve écrite d'application dans le domaine des arts : éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts

Durée : trois heures ; coefficient 1

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat. Deux composantes parmi les trois enseignements suivants : éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts sont choisis par un jury national. L'épreuve peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

Le sujet comportait deux composantes :

- Histoire des arts ;
- Éducation musicale.

Commentaires des membres du jury :

Les sujets ne présentaient pas de difficultés majeures et l'ensemble des documents apportait une ressource utile et efficace pour produire des écrits de qualité.

Les candidats n'ont pas su pour la plupart s'inscrire dans l'activité demandée, des candidats ont répondu aux questions posées aux élèves dans les exercices présentés comme supports. Cela signifie qu'un travail de lecture et de compréhension doit se faire lors de la préparation des épreuves.

Certains candidats ne se sont pas au clair avec les attendus de ce domaine d'apprentissage. Il est alors important de rappeler que toutes les disciplines enseignées se valent et requièrent une préparation tout aussi importante que le français ou les mathématiques. Beaucoup de candidats passent à côté des enjeux majeurs des deux composantes. Ils se focalisent sur des détails ou des généralités sur les arts et ne mettent pas en avant les thèmes, les axes, les partis-pris, les notions, les ouvertures que les corpus invitaient à faire.

Les candidats ont eu du mal à lier entre eux tous les documents des corpus, ces derniers sont même souvent absents des productions.

Le jury n'a pu se rendre compte du croisement possible entre les différents enseignements : le potentiel de transdisciplinarité des arts.

Les candidats se contentent, pour la plupart, d'une séance classique : découverte d'une œuvre, écoute ou pratique, fin. La perspective de pédagogie de projets, d'ouvertures à d'autres disciplines n'apparaît pas.

Des hors-sujets sont à noter : des fiches de préparation de séquences au lieu d'une séance, des fiches de préparation au lieu d'une analyse critique, et des candidats qui répondent aux questions posées dans les documents supports des élèves. Cela interroge sur la compréhension et les attendus de cette épreuve par certains candidats : la fiche de préparation est souvent une simple liste des tâches basiques que doit faire l'enseignant en classe.

Pour l'analyse critique, les candidats ne relèvent pas assez les points positifs de la séance et ne font pas montre d'un esprit suffisamment critique.

Néanmoins

- Pour l'analyse critique, les candidats relèvent assez facilement les points négatifs, notamment sur les aspects assez « techniques », méthodologiques et obligatoires d'une fiche de préparation standard.
- La « méthodologie » d'une fiche de préparation semble acquise, sur la forme notamment.
- Les candidats réfléchissent aux modalités de travail spécifiques aux arts : travail en groupe, travail hors de la classe, matériel spécifique, ...
- Les meilleurs candidats montrent un « engagement personnel » dans le sujet : l'examineur perçoit que le candidat a pu mettre en place concrètement des séances riches dans sa classe, a pu réfléchir au domaine des arts, et parfois peut faire part de ses connaissances et ses pratiques artistiques personnelles.

Les meilleurs candidats ont su structurer leur exposé, à la fois pour la fiche de préparation et pour l'analyse critique, rendant claire leur démonstration ou leur présentation

Recommandations aux candidats :

- Préparer l'épreuve en s'appropriant les programmes de l'histoire des arts ;
- Se renseigner sur la mise en œuvre d'une fiche de séance dans tous les cycles ;
- Connaître les attendus de l'enseignement de l'histoire des arts à l'école ;
- Être force de propositions dans l'élaboration de la fiche de séance ;
- Être créatif pour cette épreuve d'arts pour toucher le sensible, permettre l'éveil, le plaisir et les apprentissages chez les élèves ;
- Structurer, argumenter et expliquer ses choix clairement ;
- Gérez le temps imparti à l'épreuve : il y a deux composantes, l'idéal est de les traiter dans un temps équitable ;
- Faire une lecture globale des exercices puis une lecture efficace du sujet ;
- Faire une présentation aérée pour faciliter la compréhension de la copie et, a fortiori, sa correction ;
- Notifier clairement les questions lorsqu'elles sont traitées dans le désordre ;

III- Les épreuves orales d'admission

La première épreuve : L'épreuve de leçon

Durée de préparation : 2h00 heures ; Coefficient 4.

Durée de l'épreuve : 1h00

-Français : 30 min, l'exposé de 10 à 15 minutes suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie ;

-Mathématiques : 30 min, l'exposé de dix à quinze minutes suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette seconde partie.

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.

Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève. Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...

Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques. L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Commentaires des membres du jury :

Les exigences de clarté de l'élocution et de maîtrise de la langue orale ont été satisfaisantes même si l'on peut regretter le recours encore trop fréquent à l'emploi de termes imprécis. Le stress a parfois généré un débit difficile, lequel s'est estompé par la suite. Les candidats les moins loquaces sont ceux qui n'ont pas préparé suffisamment leur épreuve. Beaucoup d'entre eux ont adopté une posture qui correspond aux normes attendues.

En ce qui concerne l'exposé :

Force est de constater que la durée utilisée par le candidat est moindre par rapport au temps décrit dans les textes officiels du concours. En moyenne, seules, six à huit minutes sont consommées. Les sujets sont traités de façon bien trop superficielle et le développement d'idées, d'apports didactiques et pédagogiques restent trop peu approfondis à l'oral. Les jurys ont constaté que les candidats ne respectaient pas les thèmes imposés par le sujet et souhaitaient se référer à des concepts quelquefois méconnus du candidat. Il conviendra de ne pas oublier de traiter de réalités pédagogiques de vécu de terrain et de ne pas en oublier, par exemple, le réinvestissement des notions et le recours à la remédiation.

De manière générale, les candidats n'ont pas pris le temps de présenter les documents en finesse, de citer les objectifs visés et de préciser les consignes en relation avec un déroulement de séance peu

explicité également. Il est à noter que les sujets utilisant des productions d'élèves offraient une plus grande aisance aux candidats.

Il est alors possible de penser que les attendus de l'exposé ne sont pas compris. Il s'agira de s'ouvrir à la polyvalence de l'enseignant, aux transferts sur les autres disciplines en appui sur de réelles connaissances des outils fondamentaux que sont les séquences et les séances.

Recommandations aux candidats :

- Lire l'ensemble du sujet ;
- Présenter ses documents puis présenter la séance demandée (respecter les étapes d'apprentissage : phase de découverte – remédiation...),
- Bien définir le(s) objectif-(s) visé(s) de la séance ;
- Détailler les différentes phases de la séance, prendre le temps de l'explication pour être compris ;
- Conclure la séance ;
- Concevoir un exposé structuré avec un plan clair, annoncé et respecté ;
- Utiliser un langage clair ;
- Utiliser des notions et un langage métier maîtrisés ;
- Utiliser le temps imparti afin de montrer la rigueur dont doit faire preuve un enseignant ;
- Connaître le développement d'un enfant pour choisir le type d'exercices adaptés à son âge ;
- Préparer son exposé dans un temps contraint ;
- Apprendre à gérer son stress ;
- Avoir la posture de l'enseignant ;
- Avoir une tenue correcte le jour de l'épreuve ;
- S'emparer des outils institutionnels mis à disposition sur le site EDUSCOL (différents guides notamment).
- Renforcer ses connaissances théoriques en Mathématiques et en Français.

En ce qui concerne l'entretien :

Comme suite à la déclinaison ci-dessus, les entretiens ont souvent été laborieux. Les candidats ont été surpris par les questions, sans doute par méconnaissance de cette nouvelle épreuve mais aussi par manque de préparation.

Les choix didactiques et pédagogiques sont approximatifs et ne donnent aucune perspective quant à l'apprentissage visé, quant à l'activité réelle de l'élève.

Il est à noter quelques grands dangers puisque certains candidats répondaient superficiellement, n'avaient que peu de recours à des connaissances pédagogiques et didactiques (peu de références) et surtout avaient besoin de réfléchir aux enjeux de l'enseignement.

Recommandations aux candidats :

- Renforcer l'appropriation des programmes, du socle commun, et les compétences inhérentes à discipline ;
- Garder en mémoire l'élève au centre des apprentissages ;
- Bien maîtriser les démarches, être capable de les différencier ;
- Renforcer sa capacité à développer un regard critique sur les documents proposés.
- Faire le lien avec les autres domaines d'enseignement dans sa présentation.
- Anticiper les difficultés d'apprentissage liées à l'activité.
- Développer des capacités d'analyse, de réflexion et d'argumentation.
- Maîtriser la terminologie et les concepts associés.
- Connaître les prescrits, les démarches didactiques et les mises en œuvre pédagogiques.
- Faire preuve d'écoute pour produire des réponses argumentées ;
- Répondre par des phrases simples et cohérentes ;
- Répondre en faisant des va-et-vient entre connaissances et documents présentés dans le dossier ;

- Considérer les questions posées comme des vecteurs d'explications et non comme une remise en cause du travail accompli ;
- Avoir une bonne maîtrise orale de la langue française, en réception et en production ;
- Savoir se mettre en situation, se projeter sur le métier de professeur des écoles.

La seconde épreuve : L'épreuve d'entretien

Durée totale de l'épreuve : 1 heure et 05 minutes.

L'épreuve est notée sur 20. Coefficient 2.

Chaque partie est notée sur 10 points.

La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire.

L'épreuve comporte deux parties :

La première partie (30 min) est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation. A partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

Cet exposé ne saurait excéder 15 minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

La seconde partie (35 minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de 15 minutes débutant par une présentation, d'une durée de 5 minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger.

Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant 10 minutes. La suite de l'échange, d'une durée de 20, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- S'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- Faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Commentaires des membres du jury :

L'expression orale est correcte dans l'ensemble. Quelques erreurs syntaxiques chez certains candidats sont à noter. Il apparaît essentiel de développer davantage de construction dans l'argumentation à partir d'une analyse plus approfondie des textes : éviter les paraphrases qui ne permettent pas l'analyse et ne favorisent pas les réponses aux questions posées.

Si l'on peut se satisfaire des bonnes connaissances du fonctionnement de l'école, des cycles, des valeurs de la République, de la Laïcité, il est à déplorer soit une maîtrise insuffisante soit un oubli de précision des caractéristiques du contexte du territoire de la Guyane en particulier les REP +, les CP 100% réussite et le contexte allophone. La majeure partie des candidats a démontré des capacités d'écoute et d'appétences pour un dialogue constructif. Ils ont souvent fait preuve d'aisance communicationnelle. Cependant les compétences argumentaires sont très hétérogènes :

- Certains construisent et proposent des alternatives aux situations sur une démarche de construction cohérente ;
- D'autres ont du mal à se distancier, à prendre appui sur leurs expériences, les recherches ou les connaissances des textes institutionnels. Ils utilisent cependant le guidage du jury pour étoffer leurs réponses ;
- D'autres enfin ont des difficultés à prendre et à répondre au questionnement du jury.

Recommandations aux candidats :

- Se projeter dans la pratique professionnelle à travers notamment la prise en compte des acquis et des besoins des élèves ;
- Se référer aux valeurs de l'école inscrites dans les valeurs de la République ;
- Proposer une problématisation du sujet et des réponses à celles-ci ;
- S'approprier les contenus d'enseignements de l'EPS et les textes législatifs s'y rapportant notamment la sécurité ;
- S'intéresser à l'actualité du système éducatif ;
- Identifier des objectifs et des variables pour proposer des évolutions dans les situations ;
- Accepter de faire évoluer ses représentations initiales
- S'informer de l'actualité nationale et académique sur les évolutions du système éducatif et se projeter davantage dans la pratique professionnelle ;
- S'informer sur la réalité du contexte de l'académie et des dispositifs qui existent ;

La troisième épreuve facultative : les langues vivantes étrangères

Seuls les points supérieurs à 10 sont totalisés

Durée de préparation : 30 minutes.

Durée de l'épreuve : 30 minutes soit

10 minutes de présentation + présentation d'un document didactique dans la langue choisie

10 minutes d'exposé en français

10 minutes d'échange dans la langue choisie avec le jury

Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours à subir une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien. L'épreuve débute par un échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique, de deux pages maximum, qui peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation,

une production d'élève, un extrait de manuel ou de programme, un article de recherche en didactique des langues, etc., fourni par le jury (durée : 10 minutes).

Puis, le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique. Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (exposé : 10 minutes en français suivi d'un échange de 10 minutes dans la langue vivante étrangère choisie) L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé. Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues.

Commentaires des membres du jury :

Il semblerait que certains candidats ne sont pas préparés à passer cette épreuve.

Un grand nombre d'entre eux a découvert les modalités de l'épreuve le jour même.

Il a été noté une certaine incompréhension concernant la répartition des différents temps donnés dans la langue cible. Les compétences linguistiques ont été bien en-deçà du niveau B2 attendu.

La présentation n'a pas excédé 5 minutes pour nombre d'entre eux.

Dans la partie pédagogique qui permettait l'exploitation du document en français, rares sont les candidats qui ont su présenter une séance structurée. Le jury déplore un niveau de culture générale très faible ; certains candidats n'ont pas su citer des pays anglophones et encore moins des monuments célèbres.

Recommandations aux candidats :

- Bien choisir la langue vivante étrangère et avoir le niveau B2 dans la langue choisie ;
- Connaître le cadre institutionnel de l'enseignement d'une LVE : s'approprier la didactique de l'enseignement des langues vivantes étrangères : CECRL ;
- Connaître les phases d'apprentissage d'une séance de langue vivante ;
- Se documenter sur les aspects culturels des pays concernés par la langue vivante.

IV – Les Epreuves en langue de culture régionale : le créole

ÉPREUVES DU CONCOURS EXTERNE SPÉCIAL DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES CHARGÉS D'UN ENSEIGNEMENT DE ET EN LANGUE RÉGIONALE

L'épreuve est notée sur 20.

Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée : trois heures.

Coefficient 1.

I. Épreuves d'admissibilité

- I. - 1. Épreuve écrite disciplinaire de français. Première épreuve d'admissibilité du concours externe.
- I. - 2. Épreuve écrite disciplinaire de mathématiques.
- I. - 3. Épreuve écrite d'application.
- I. - 4. Épreuve écrite en langue régionale.

Cette épreuve comporte trois parties :

- une partie consistant en un commentaire dans l'une des langues régionales prévues
- une traduction d'un texte bref en langue régionale, accompagnée de la réponse à des questions de grammaire.
- le commentaire d'un document pédagogique (document pour l'enseignant, document pour l'élève, production d'élèves, etc.).

Commentaires des membres du jury :

L'épreuve oblige à des références culturelles afin de conceptualiser les écrits analysés. Le commentaire guidé est un exercice difficile et l'on demande une prise de recul, de positionnement quant aux réponses à apporter aux questions posées. Ce type d'écrit devra donc être approfondi pour permettre une réussite à cette épreuve.

Sur la seconde partie, la traduction conduira à des réflexions quant à des écrits sans contresens et l'on évitera une traduction littérale qui ne donne aucune sémantique du texte dans ses idées générales.

Recommandations aux candidats :

- S'assurer de sa bonne connaissance culturelle de la langue présentée ;
- Connaître les attendus du CECRL ;
- Savoir argumenter ;
- Savoir traduire un texte en respectant les idées forces ;
- Éviter la traduction littérale.

II. - Épreuves d'admission

Durée de préparation : 1 heure.

Durée totale de l'épreuve : 40 minutes (exposé : 25 minutes ; entretien : 15 minutes)

II. - 1 Épreuve de leçon. Première épreuve d'admission du concours externe

II. - 2 Épreuve d'entretien. Deuxième épreuve d'admission du concours externe prévue

II. - 3 Épreuve orale de langue régionale. L'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec le jury.

L'exposé comporte :

- l'analyse, présentée dans la langue régionale, d'un dossier composé de documents écrits et audiovisuels relatifs à la culture et à la langue concernées, et pouvant comporter des documents pédagogiques. Cette partie dure 15 minutes maximum.

- la présentation, en français, d'une utilisation de ces documents dans une séquence ou une séance d'enseignement à expliciter. Cette partie dure 10 minutes maximum.

- L'entretien avec le jury porte sur l'exposé présenté par le candidat et sur ses motivations pour un enseignement de et en langue régionale.

III. - Épreuve facultative

Épreuve orale facultative de langue vivante étrangère (CF.p.16).



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONCOURS INTERNES EXCEPTIONNELS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES

RAPPORT DE JURY CRPE session 2023

Décret no 2022-1687 du 27 décembre 2022 fixant des modalités exceptionnelles de recrutement de professeurs des écoles et de maîtres de l'enseignement privé sous contrat pour les années 2023 à 2026

Le concours comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.
Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire.
Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes.

Les épreuves sont notées de 0 à 20.
Toute note égale ou inférieure à 5 à l'épreuve d'admissibilité est éliminatoire.
La note 0 obtenue à l'épreuve d'admission est éliminatoire.

I. – Épreuve d'admissibilité

Durée de l'épreuve : 3 heures
Coefficient 2

Les sujets de l'épreuve d'admissibilité sont proposés par une commission nationale, il s'agit d'une épreuve en français, en mathématiques et un autre domaine disciplinaire enseigné à l'école élémentaire.
L'épreuve vise à apprécier les aptitudes pédagogiques et didactiques du candidat et prend la forme de mises en situation professionnelle.

Elle prend appui sur des documents de nature variée (supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...) qui portent sur tout ou partie des disciplines enseignées à l'école primaire.

Le candidat est invité à répondre à des questions touchant à des activités d'ordre pédagogique et didactique en lien avec ces documents : correction de productions d'élèves, proposition de corrigé, analyse d'erreurs-types et formulation des hypothèses sur leurs origines, élaboration d'une séance pédagogique de nature à permettre aux élèves d'appréhender et dépasser les difficultés observées, etc.

Commentaires des membres du jury :

Nombreux sont les candidats qui n'ont pas compris les attendus de l'épreuve et ont eu du mal à obtenir des résultats satisfaisants à cette épreuve.

La nouveauté de l'épreuve a peut-être surpris mais l'essence même de cette épreuve correspond au travail qui doit être effectué en classe par des contractuels avec une expérience professionnelle d'au moins 18 mois.

Il apparaît donc que l'exploitation des documents pédagogique n'est pas inscrite dans une démarche habituelle des candidats.

La différenciation pédagogique, l'institutionnalisation, la trace écrite même dit autrement ne sont pas des termes utilisés par les candidats, le langage métier manque ainsi que les gestes professionnels rarement cités dans les propositions faites.

Certains candidats n'ont pas su proposer de séance, d'autres en ont proposées sans pour autant respecter ou mettre en avant les différentes phases d'une séance d'apprentissage.

Les notions fragiles en français n'ont pas permis aux candidats de corriger les erreurs des élèves.

De même les notions de base en mathématiques méritent d'être travaillées davantage afin de répondre aux questions posées.

L'analyse des choix d'exercice ainsi que l'analyse réflexive ne sont pas acquises pour la plupart des candidats. Il s'agit d'une habitude de travail à avoir qui deviendra un geste professionnel. Le candidat au CRPE interne exceptionnel doit pouvoir être à l'aise avec les attendus de cette première épreuve en s'appuyant sur son expérience vécue auprès des élèves. La réflexion didactique pour traiter les questions étaient à la portée des candidats qui exercent déjà.

Recommandations aux candidats :

- Connaître les programmes de l'école EDUSCOL du cycle 1 au cycle 3 ;
- S'appuyer sur les guides EDUSCOL en français et mathématiques ;
- Faire une remise à niveau en français et en mathématiques ;
- Savoir différencier séquence et séance ;
- Connaître le développement d'un enfant pour adapter les activités ;
- S'appuyer sur les guides du maître ou de l'enseignant des manuels utilisés, qui proposent et expliquent les objectifs des séances ;
- Observer les activités des élèves en classe ;
- Utiliser un langage métier ;
- Soigner l'écriture, la présentation de la copie et ne pas recopier les consignes ;
- Contrôler la vraisemblance des résultats obtenus en mathématiques ;
- Gérer son temps ;
- Faire de la classe un lieu d'entraînement.

II. – Épreuve d'admission

Durée de l'épreuve : quarante-cinq minutes

Exposé : 15 minutes maximum

Entretien : 30 minutes

Coefficient : 3.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury.

Elle prend appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat suivant les modalités ci-après.

Le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement : deux pages dactylographiées maximum puis il développe plus particulièrement, parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité : trois pages dactylographiées maximum.

Cette analyse mettra en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.

L'épreuve débute par une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (15 minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (30 minutes maximum).

Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier et les différents points développés par le candidat lors de son exposé.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

L'entretien inclut un questionnaire permettant au jury d'apprécier l'aptitude du candidat à s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) et à faire partager ces valeurs et exigences.

Commentaires des membres du jury :

De nombreux candidats ont attendu le dernier moment pour transmettre leur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle au service du rectorat.

Cela peut s'expliquer du fait que la rédaction d'un rapport est un exercice nouveau pour la plupart des candidats qui ont sans eu besoin de temps pour non seulement le rédiger mais en comprendre l'objectif. Cette épreuve exige du candidat une analyse réflexive sur son parcours professionnel et notamment sur les activités pédagogiques menées et qu'il trouve importantes à mettre en exergue.

Le jury attend du candidat un rapport bien construit, bien structuré puisqu'il sera la base de leur

Lors de l'épreuve en histoire il est à noter qu'un grand nombre de candidats ont répondu à l'ensemble des questions. Cette épreuve a été mieux réussie que les fondamentaux. Les candidats ont su exploiter les documents (carte et frise chronologique). L'utilisation du numérique a été mentionné que rarement pour projeter la carte par exemple.

Recommandations aux candidats :

- Rédiger le rapport
- Préparer la présentation du dossier de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ;
-